

## Conditions Générales de Vente de la plateforme ASTON iTF Cash Collection®

Les CGV (Conditions Générales de Vente) ont pour objectif de régir les relations entre la société ASTON iTF SAS, Société par Actions Simplifiée. Ayant son siège au 16 Place de la Carrière – 54000 NANCY. Au capital de 650 319,75 euros. Immatriculée au RCS NANCY sous le numéro B 525 108 288- SIRET 525 108 288 00024 - APE/NAF 6202A - TVA FR62525108288. Ci-après dénommée « ASTON iTF », d'une part. Et tout client utilisant les services d'ASTON iTF dans le cadre d'une activité professionnelle. Ci-après désignée « le Client », d'autre part. Ci-après individuellement ou collectivement désignées « la Partie » ou « les Parties ».

La société ASTON iTF, est une société d'édition et de développement informatique qui édite le progiciel ASTON iTF Cash Collection®, solution hébergée permettant de gérer les opérations liées aux comptes clients, en mode SaaS (« Software as a Service » - Solution en service hébergé). La solution informatique proposée au Client comprend l'accès et l'utilisation de logiciels et de serveurs, de licences et de services, notamment pour des prestations de support, de traitement et d'hébergement des données du Client. Pour accéder à la plateforme hébergeant la solution ASTON iTF Cash Collection®, le client utilise des réseaux informatique et télécom, comprenant des terminaux d'accès, des dispositifs d'impression, des logiciels et un accès Internet. Dans le cadre de l'offre ASTON iTF Cash Collection®, le client est responsable du bon fonctionnement de son réseau informatique, ASTON iTF assurant la seule opérabilité de sa plateforme.

### ARTICLE 1 – OBJET :

Le présent contrat a pour objet de définir les Conditions Générales de Vente, de fourniture et d'accès des prestations et services d'infogérance de la solution ASTON iTF Cash Collection®.

### ARTICLE 2 – SERVICES :

ASTON iTF fournit au Client la Solution hébergée ASTON iTF Cash Collection® (ci-après "la Solution") via une Plateforme en ligne ("la Plateforme") qui permet de gérer les opérations liées aux comptes clients. Le service fourni (ci-après "le Service") comprend l'accès et l'utilisation de la Solution éditée par ASTON iTF, sa maintenance et son hébergement ainsi que la gestion et le traitement des données communiquées par le Client. Afin d'optimiser le Service (notamment le transfert des données), la Solution peut comprendre également l'installation, directement sur le(s) poste(s)

informatique(s) locaux du Client, d'un ou plusieurs modules logiciels (ci-après « modules »). Ces modules sont partie intégrante de la Solution. Le Client autorise et accepte l'installation de ce(s) module(s) qui se fait, sous son contrôle, à distance (en ligne, par téléchargement ou par télémaintenance). A la demande du Client, une prestation tarifée complémentaire pourra être assurée en procédant à l'installation à distance sur site de ce(s) module(s). ASTON iTF se réserve la possibilité de faire évoluer la Solution ou la Plateforme en vue d'une amélioration constante du Service. D'une manière générale, ASTON iTF se réserve le droit de prendre et de mettre en œuvre toute décision technique visant à l'amélioration du Service, sous réserve d'en assurer la continuité. ASTON iTF se réserve notamment le droit de suspendre toute fonction ou fonctionnalité avec un préavis de 3 mois, ou immédiatement en cas d'impératifs de sécurité, d'exigences légales ou de performance du système. Le Client reste seul tenu, et à sa charge exclusive, de fournir un système d'information répondant aux configurations minimales requises pour accéder au Service, comprenant notamment mais de façon non exhaustive à la souscription d'abonnements de services de télécommunications et de fournitures d'accès à Internet ainsi que l'existence et la mise à disposition des données nécessaires au fonctionnement de la solution d'ASTON iTF.

### ARTICLE 3 - INSCRIPTION VIA LE SITE INTERNET

Le Client peut créer un Compte depuis le Site Internet d'ASTON iTF. Il doit remplir le formulaire d'inscription dans lequel il indique notamment : son prénom et son nom, le nom de son entreprise et la taille de celle-ci, son adresse email, son téléphone professionnel. Le Client s'engage à ce que toutes les informations soumises dans le formulaire d'inscription soient correctes et à jour. Si les informations fournies ne sont pas valides, ASTON iTF en informera le Client. Le Client peut alors modifier les informations et soumettre à nouveau sa demande d'inscription aux Services. ASTON iTF se réserve la possibilité de demander des documents ou informations complémentaires dans le but de valider l'inscription. ASTON iTF se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription d'un Client sans devoir justifier sa décision. Le Client en sera informé et ne pourra demander aucune compensation financière ou non-financière en contrepartie de ce refus. Si l'inscription est acceptée par ASTON iTF, un compte sera créé pour le Client. Si les informations soumises dans le formulaire d'inscription viennent à être modifiées au cours du temps, le Client accepte de les mettre à jour dans l'Interface Client.

### ARTICLE 4 – SECURITE, ET PROPRIETE DES DONNEES

ASTON iTF garantit la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données communiquées par le Client dans le cadre de l'utilisation de la Solution. ASTON iTF s'engage à assurer l'hébergement de la Solution et des données du Client dans des centres dédiés offrant des serveurs à accès limités et sécurisés. ASTON iTF s'engage à ne pas altérer, endommager, accéder illégalement ou modifier en dehors des traitements par la Solution et pour les besoins du Service, les données communiquées par le Client. ASTON iTF s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens techniques conformes aux règles de l'art, nécessaires pour assurer la sécurité logique et physique de l'accès à la Solution, ainsi qu'aux données hébergées et empêcher toutes intrusions de personnes non autorisées.

L'ensemble des données et informations remises par le Client à ASTON iTF dans le cadre de l'exécution du présent contrat, demeure la propriété exclusive du Client. Le Client reste seul responsable du contenu des données et informations. Le Client s'engage à garantir ASTON iTF des droits et de la licéité des données et informations communiquées dans le cadre du Service (notamment vis-à-vis d'éventuelles tierces parties), sans créer d'obligations juridiques pour ASTON iTF envers le Client ou tout autre tiers. ASTON iTF rejette toute obligation qui résulterait d'autres accords ou licences distinctes susceptibles de s'appliquer aux données du Client.

Dans le cadre du Service, le Client autorise ASTON iTF à transférer et à communiquer auprès des prestataires et partenaires d'ASTON iTF et ou du Client (assurant pour le compte de ce dernier diverses prestations comme dématérialisation des courriers, d'assurance-crédit, de financement ou de courtage...), les données du Client exclusivement dédiées à l'exécution des prestations et services assurés par lesdits prestataires ou partenaires. La communication de ces données se limitera strictement aux éléments demandés par les partenaires ou prestataire.

Le Client autorise ASTON iTF ou ses prestataires à effectuer les opérations de détection de problèmes visant à prévenir, identifier ou résoudre toute difficulté relative au fonctionnement de la Solution, mais également pour l'amélioration de fonctionnalités, notamment pour garantir la sécurité et la protection de la Plateforme et du Service. La responsabilité d'ASTON iTF ne pourra être engagée en cas de manquement du Client aux procédures et règles fondamentales de sécurité, ou tout comportement de ce dernier susceptible de compromettre la sécurité et l'intégrité de la Solution ainsi que des données hébergées. De même, la responsabilité d'ASTON iTF ne pourra être engagée en cas de défaillance imputable au système d'information du

**Client**, de son fournisseur d'accès ou de tout autre tiers ou prestataire. A cet égard, il appartient au **Client** de mettre en place concernant son propre système d'information les sécurités physiques et logiciels (firewall etc...) garantissant la sécurité de ses données.

Sous réserve d'en préserver strictement le caractère confidentiel, le **Client** autorise **ASTON iTF** à utiliser et exploiter les données communiquées pour des traitements, notamment à des fins statistiques, d'analyse ou d'études.

#### ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

**ASTON iTF** consent au **Client** un droit d'accès à la Solution et un droit d'utilisation non exclusif pour la durée du présent contrat, sur la base notamment de la volumétrie, du nombre d'utilisateurs, des modules tels que convenu dans les **Conditions Particulières**. **ASTON iTF** garantit ainsi au **Client** un accès personnel et sécurisé à la Plateforme en lui attribuant un identifiant et un code d'accès par utilisateur, strictement confidentiel, unique et personnel. Le **Client** reste responsable de l'utilisation des codes et identifiants attribués et s'interdit de les communiquer ou de les diffuser auprès de tiers. Chaque code et identifiant n'autorise qu'un seul accès et le **Client** s'interdit toute connexion simultanée à partir d'un même code ou identifiant. Le **Client** informera dans les meilleurs délais et par tout moyen **ASTON iTF** en cas de perte ou de vol de son mot de passe. Il incombe au **Client** de contrôler l'accès au Service par son personnel et de s'assurer du respect des conditions de sécurité, d'accès et d'utilisation du Service. Les droits d'accès et d'utilisation de la Solution et de la Plateforme ne s'étendent pas aux outillages systèmes, modules, logiciels et hardware ainsi qu'aux codes sources, aux plateformes de base et gestionnaire de bases de données.

En cas d'utilisations ou d'accès suspects ou douteux (par ex. en cas de connexions simultanées), **ASTON iTF** se réserve la possibilité de suspendre sans préavis le Service, tant que la situation ne sera pas rétablie.

Le **Client** s'engage à utiliser et à accéder à la Solution et à la Plateforme suivant les règles d'usage, sans compromettre la sécurité et le bon fonctionnement du Service. Pour ce faire le **Client** s'engage à régulièrement prendre connaissance et à valider en ligne les Conditions Générales de Vente actualisées, consultables de la Plateforme. Le **Client** s'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de son personnel les dispositions du présent Contrat et plus particulièrement les conditions d'accès et d'utilisation de la Solution et de la Plateforme. Le **Client** n'est pas autorisé à reconstituer la logique de la Solution, à la décompiler, désassembler ou à en contourner les restrictions techniques, louer, prêter, revendre, transférer ou

concéder la Solution, désactiver, détourner ou contourner par tout moyen le mécanisme de facturation du Service.

#### ARTICLE 6 - MAINTENANCE

**ASTON iTF** assure le fonctionnement continu de la Solution et s'engage à fournir une maintenance corrective consistant en la résolution des éventuelles difficultés ou anomalies techniques reproductibles affectant directement le Service. **ASTON iTF** s'engage à corriger toute anomalie régulièrement notifiée, reproductible et directement imputable à son système, ou à proposer une solution de contournement, dans les délais suivants, à compter de la transmission complète de l'anomalie signalée par le **Client** :

Anomalie bloquante (bloquant l'utilisation ou l'exploitation des fonctionnalités) : 2 jours ouvrés ;

Anomalie majeure (altérant gravement l'exploitation normale des fonctionnalités) : 15 jours ouvrés ;

Anomalie mineure (n'ayant pas d'incidence grave sur les fonctionnalités) : 45 jours ouvrés.

**ASTON iTF** garantit la fourniture du Service conformément au présent article, à l'exclusion de :

toute autre garantie implicite ou exclue en application de la loi ;

toute difficulté liée à un accident, une mauvaise utilisation de la Solution ou non conforme au présent Contrat, ou tout autre évènement indépendant de la volonté d'**ASTON iTF**.

**ASTON iTF** pourra assurer des mises à jour et des montées de version de la Solution. Le cas échéant, la responsabilité d'**ASTON iTF** ne pourra être engagée quant aux éventuels aménagements ou modifications des installations matérielles ou logicielles, ainsi que des mises à jour de logiciels tiers (par ex. système ou logiciel comptable, navigateurs etc...) que le **Client** pourrait être amené à effectuer.

#### ARTICLE 7 – ASSISTANCE

La licence comprend l'accès de manière illimitée à l'aide en ligne, la FAQ et les tutoriels. Une hotline téléphonique est accessible via un numéro payant. Le **Client** a la possibilité de souscrire en option à des packs support via un call center disponible par mail et téléphone. Les conditions tarifaires spécifiques sont précisées en annexe.

En cas de souscription à l'un des packs support, le **Client** pourra signaler toute difficulté ou anomalie et poser des questions relatives au fonctionnement de la Solution par le biais d'un centre d'assistance technique joignable par téléphone et par e-mail ; Le centre d'assistance sera ouvert suivant les horaires de bureau (9h00-12h30 et 13h30-18h00 du Lundi au Jeudi et jusqu'à 17h00 le Vendredi / horaire Paris – UTC+1), à l'exclusion des week-ends et jours fériés. Le coût des appels téléphoniques et les frais de connexions restent à la charge du **Client**.

Les réponses seront apportées sous forme de billet d'incident. Le **Client** devra décrire de façon précise et exhaustive les problèmes reproductibles rencontrés. Une notification incomplète ou non fondée libérera le centre d'assistance technique de ses obligations. Une solution de contournement ou de sauvegarde pourra être préconisée dans l'attente de la correction définitive du dysfonctionnement ou de l'anomalie.

#### ARTICLE 8 – HERBERGEMENT et SAUVEGARDE des DONNEES

Le **Client** autorise **ASTON iTF**, ainsi que ses sous-traitants et prestataires, à héberger, stocker, transférer et traiter, les données et informations communiquées dans le cadre du Service. Les données remises par le **Client** seront hébergées sur des serveurs localisés dans la zone « Europe de l'Ouest » et périodiquement sauvegardées. A la demande du **Client**, **ASTON iTF** communiquera la localisation des serveurs informatiques où sont stockées les données du **Client**. En cas de nécessités ou de difficultés techniques exceptionnelles, les sauvegardes pourront être assurées sans limitation géographique. Si selon les besoins particuliers le **Client** sollicite l'attribution d'espaces complémentaires de stockage, celle-ci fera l'objet d'une facturation supplémentaire, après acceptation d'une proposition chiffrée d'**ASTON iTF**. **ASTON iTF** assurera l'hébergement et la sauvegarde des données du **Client**, dans le format utilisé dans le cadre de l'exploitation de la plateforme. Les limites de ce stockage seront définies en annexe financière. Indépendamment des sauvegardes assurées dans le cadre du Service, le **Client** reste responsable de la préservation de l'ensemble de ses données, en assurant directement ses propres copies et sauvegardes. **ASTON iTF** ne saurait être tenue responsable des conséquences dommageables directes ou indirectes résultant de la perte, de la détérioration ou de la destruction des données du **Client**.

#### ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'utilisation de la Solution et de la Plateforme, des informations nominatives à caractère personnel peuvent être recueillies. Le cas échéant, un responsable du traitement des données à caractère personnel d'**ASTON iTF** garantira au **Client** les mesures pour assurer la sécurité physique et logique des fichiers. **ASTON iTF** informe le **Client** que ses données sont enregistrées, et font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté conformément aux lois relatives à la protection des données personnelles, notamment la Loi Française 78-17 du 6 Janvier 1978, plus communément appelée "Loi Informatique et Libertés" et la Réglementation Européenne 2016/679, du 27 Avril 2016, plus communément appelé RGPD (Règlement Général sur La Protection

des Données). Le **Client** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données collectées, en contactant **ASTON iTF**. A l'exception des Services objet du présent contrat, **ASTON iTF** s'interdit de transférer ou de divulguer à des tiers les données nominatives du **Client**.

#### **ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE DU CONTRAT**

Le **Client** s'engage à tenir confidentielles et à ne pas communiquer à un tiers, les informations techniques, commerciales, administratives ou financières (notamment prix et facturation des services) dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, sauf autorisation écrite expresse d'**ASTON iTF**. Le **Client** s'interdit de solliciter l'embauche ni de faire travailler directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses filiales) tout collaborateur d'**ASTON iTF** ainsi que de ses prestataires de services, même si la démarche est initiée par ceux-ci. Cette interdiction s'appliquera pendant la durée du Contrat et survivra 2 années suivant son expiration pour quelque cause que ce soit. En cas d'infraction à cette clause, le client devra payer à **ASTON iTF** une indemnité égale au minimum à 2 ans de salaire chargé de la personne concernée. Ceci sans exclure tout recourt juridique ou financier qu'**ASTON iTF** se réserverait le droit d'engager envers le **Client**. Le **Client** autorise **ASTON iTF** à citer et à utiliser son nom, son logo, ou tout autre signe distinctif lui appartenant, à titre de référence commerciale, conformément aux usages commerciaux (plaquettes et brochures, manifestations, colloques, publications spécialisées, documents commerciaux etc...). Aux fins d'assurer le Service, **ASTON iTF** pourra librement externaliser et sous-traiter certaines prestations auprès de sous-traitants et prestataires implantés dans tout autre pays, ayant les compétences, ressources et outils informatiques conformes aux objectifs du présent contrat, sous réserve qu'ils garantissent le même niveau de sécurité, de service et de confidentialité.

#### **ARTICLE 11 – PRIX, VOLUMES ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

En contrepartie des Services, à la fin de l'éventuelle période d'essai et en cas de poursuite des services, le **Client** versera à **ASTON iTF** une redevance de licence annuelle payable annuellement d'avance et des prestations de services payable à la commande, fixées suivant les conditions tarifaires agréées par le **Client**, qui seront annexées au présent contrat. Toute prestation complémentaire répondant à un besoin exprimé par le **Client** donnera lieu à l'établissement d'une facturation et d'un paiement séparé, sur la base d'un devis accepté. L'ensemble des règlements s'effectue par prélèvement SEPA ou prélèvement par carte bancaire à 10 jours

date de facturation. Toute licence débutée sur une période donnée est redevable à 100%.

La structure tarifaire mentionnée dans le paragraphe précédent pourra être modifiée par **ASTON iTF** à tout moment et selon son bon vouloir. Le **Client** sera informé de ces modifications tarifaires par voie écrite, et ceci dans un délai minimum de deux mois avant l'application des nouveaux tarifs. Une fois cette nouvelle structure tarifaire annoncée, les nouveaux tarifs seront appliqués au prochain renouvellement de l'abonnement. Si le **Client** refuse ces nouveaux tarifs, le **Client** peut mettre fin à son abonnement, comme le prévoit l'article 14. Si le **Client** ne se manifeste pas auprès de **ASTON iTF** à propos de la nouvelle structure tarifaire, **ASTON iTF** pourra considérer que le **Client** a accepté les nouveaux tarifs.

#### **ARTICLE 12 : PROPRIETE**

Les droits d'accès et d'utilisation de la Solution **ASTON iTF** Cash Collection® et de l'ensemble de ses modules n'entraînent aucun transfert de propriété au profit du **Client**. Toute utilisation, non expressément autorisée par **ASTON iTF**, est illicite (article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle). L'ensemble des éléments de la Solution et de la Plateforme relèvent de la législation sur le droit d'auteur et des marques. La solution **ASTON iTF** Cash Collection® est la propriété exclusive d'**ASTON iTF**. Toutes reproductions, représentations ou diffusions, totales ou partielles des éléments de la Solution, de quelque manière que ce soit, sont interdites et constituent une contrefaçon. Le **Client** s'interdit expressément de céder à un tiers, même à titre gratuit, les droits d'accès et d'utilisation au titre du présent Contrat.

#### **ARTICLE 13 – RESPONSABILITE**

Les obligations souscrites par **ASTON iTF** au titre du présent Contrat ont le caractère d'une obligation de moyen. Par conséquent, **ASTON iTF** s'engage à mettre en place l'ensemble des moyens techniques et matériels suffisants pour fournir un Service conforme. Les Parties ne peuvent être tenues pour responsables d'inexécution de leurs obligations, si cette inexécution est consécutive à la survenance d'un cas de force majeure ou fortuit tels qu'ils sont habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Le cas échéant, l'exécution des obligations sera différée et à l'issue d'une période de 2 mois de suspension ininterrompue, chacune des Parties pourra résilier le présent contrat sans pouvoir exiger de l'autre une quelconque indemnisation.

Les réparations dues par **ASTON iTF** en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre, correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout

dommage indirect tel que notamment mais pas exclusivement, dommage moral, atteinte à l'image de marque, préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients, les pertes financières liées à une perte de données, de temps, de revenus ou un manque à gagner, sauf disposition expresse de la loi applicable, que ce soit pour négligence, violation de contrat ou d'engagement. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge d'**ASTON iTF**, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le **Client** à **ASTON iTF** pour une période ne pouvant excéder l'année en cours.

#### **ARTICLE 14 – DUREE / RESILIATION & SUSPENSION**

Le **Client** peut bénéficier d'une période d'essai afin de tester les Services. Cette période d'essai est gratuite et sans engagement. A l'issue de la période d'essai, le **Client** peut choisir d'arrêter d'utiliser les Services sans qu'aucun frais ne lui soit imputé. A l'issue de l'éventuelle période d'essai et s'il souhaite poursuivre son utilisation des Services, le Présent Contrat entre en vigueur pour une durée initiale de trois (3) ans, renouvelable consécutivement de plein droit pour des durées successives identiques par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par lettre recommandée avec avis de réception par l'une ou l'autre des parties au moins six (6) mois avant la date d'échéance. En cas de non-paiement de la licence ou de toute autre prestation et de toute facture d'une manière générale, **ASTON iTF** se réserve le droit de résilier le présent contrat immédiatement ou huit jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans règlement de la totalité des créances dues, sans que le **Client** puisse prétendre à une quelconque indemnisation. En conséquence de quoi le **Client** ne pourra plus accéder à l'Interface Client et aux Services.

En cas d'inexécution, de mauvaise exécution ou d'exécution partielle par l'une des Parties, de l'une de ses obligations, l'autre Partie pourra, après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet dans un délai de 3 mois à compter de son envoi, résilier de plein droit le présent Contrat, sans préjudice des dommages intérêts et pénalités dus par la Partie défaillante. Indépendamment de la résiliation, **ASTON iTF** se réserve le droit d'interrompre et de suspendre immédiatement l'accès du **Client** au Service : pour prévenir tout accès non autorisé ou susceptible de compromettre la sécurité et l'intégrité de la Solution, de la Plateforme ainsi que des données qui y sont hébergées ; pour tout manquement grave aux obligations contractuelles du **Client** ; pour tous défaut de paiement des sommes dues au titre du présent Contrat.

A la fin de l'éventuelle période d'essai, ou en cas de cessation des relations contractuelles, pour quelque cause que ce soit, **ASTON ITF** s'engage à détruire l'ensemble des données du **Client**. Le **Client** s'engage, et autorise **ASTON ITF**, à procéder directement à la désinstallation des éventuels modules logiciels sur les postes dédiés du **Client**. Le **Client** pourra, dans les 30 jours à compter de la notification de la résiliation, réclamer la restitution ou la transmission de ses données dans le format au choix d'**ASTON ITF** : CSV ou celui alors utilisé dans le cadre de l'exploitation de la plateforme, conforme aux standards du marché. **ASTON ITF** remettra ces éléments sur le support de son choix. Les éventuelles prestations de transfert, de migration ou de réversibilité prévues dans le présent article feront l'objet d'une facturation suivant un devis accepté par le **Client** en fonction du support du format et du volume de données traitées à remettre. A défaut d'instructions dans le délai prévu, d'accord sur le devis et du paiement de la facture correspondante, les données du **Client** seront systématiquement détruites.

#### **ARTICLE 15 – DIVERS**

Le présent contrat n'est ni cessible, ni transmissible, ni transférable sauf accord particulier écrit de la société **ASTON ITF**. Dans le cas où une clause de ce Contrat serait déclarée nulle ou inapplicable, cette nullité n'affectera pas la validité de ce Contrat dans son ensemble. Le fait pour **ASTON ITF** de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder au **Client** des droits acquis, et ne peut être interprété comme une renonciation à faire valoir les droits en cause. **ASTON ITF** se réserve le droit de modifier les présentes **Conditions Générales**, à tout moment, en publiant la dernière version modifiée dans la rubrique dédiée aux informations légales dans la Plateforme d'accès à la Solution. Le cas échéant, le **Client** en sera informé directement via la Plateforme et pourra valider en ligne son éventuelle acceptation des nouvelles **Conditions Générales**. Le refus ou le défaut de validation des **Conditions Générales** entrainera la suspension du Service, sans qu'aucune indemnité ou responsabilité ne puisse être engagée à l'encontre d'**ASTON ITF**.

Sauf information au **Client** par **ASTON ITF** via la Plateforme et par courriel, toute notification se fera par lettre recommandée avec accusé de réception au siège des parties tel qu'indiqué en- tête du présent Contrat. Chaque Partie informera l'autre de tout changement ou modification d'adresse de son siège social. Le présent Contrat est régi par le droit Français. Le **Client** dégage **ASTON ITF** de toute responsabilité quant à l'application des lois et règlements spécifiques régissant son secteur d'activité, qui ne seraient pas généralement applicables aux prestataires de services informatiques. Le **Client** s'engage à se conformer à toutes lois ou réglementations applicables à son secteur d'activité. En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions du présent contrat, le **TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS** sera seul compétent nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.